Méthodologie – Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève

En 2015, le SRED a été désigné comme producteur de statistique publique par arrêté du Conseil d'Etat (ACE 917 2015 du 27 février 2015). De ce fait, la production de l'annuaire statistique est conforme aux principes statistiques énoncés dans l'article 5 de la loi sur la statistique publique cantonale (LStat B 4 40) et au respect du secret statistique (RStat B 4 40.01). Ainsi, certaines valeurs dans les tableaux ne sont pas affichées et sont remplacées par des parenthèses (-) afin de ne pas permettre l'identification individuelle des élèves. Pour plus d'informations concernant le nombre d'unités statistiques minimal requis se référer au Règlement d'exécution de la loi sur la statistique publique cantonale (RStat) B 4 40.01: https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_b4_40p01.html

Il est possible que des données soient corrigées de façon rétroactive, notamment en cas de constat d'erreurs manifestes. Dans ce cas, une date de mise à jour est mentionnée au bas du tableau concerné, sous la date de publication initiale.

Sources de données

La production de l'annuaire statistique de l'enseignement public et privé nécessite l'exploitation de fichiers issus de plusieurs bases de données administratives.

- Base de données scolaires du DIP (nBDS) : données des élèves (état de situation au 31 décembre), des certificats et diplômes (année civile) de l'enseignement public et privé, selon un extrait de la nBDS réalisé à la mi-janvier. Les données pour l'enseignement public concernent les degrés d'enseignement primaire, secondaire I, secondaire II, tertiaire B et l'enseignement spécialisé. Les données pour l'enseignement privé concernent les degrés de l'enseignement primaire (y compris les élèves de moins de 4 ans des écoles Montessori et des écoles non surveillées par le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour), secondaire I et secondaire II (formations générales et formation professionnelle à plein temps des écoles délivrant un CFC reconnu par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue).

- Système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'État de Genève:
 Les données du personnel enseignant correspondent à une photographie ponctuelle au 31 décembre de chaque année et non à un bilan de l'année d'activité.
 Le *personnel enseignant du DIP* comprend les titulaires, les suppléantes et suppléants ainsi que les stagiaires de l'Institut universitaire de formation des enseignantes et enseignants (IUFE).
 Le *personnel enseignant de l'enseignement tertiaire* (HES et Université de Genève) comprend le personnel permanent et non permanent rémunéré au travers de l'office du personnel de l'État. À noter qu'en 2020, suite à la migration informatique de SIRH, les données du personnel enseignant du tertiaire ne sont pas disponibles dans l'extraction réalisée pour le SRED dans le cadre de la production des statistiques.

- Système d'information de la HES-SO Genève : données des étudiants de la HES-SO (état de situation à la fin du 1er semestre de l'année universitaire) et diplômes délivrés (année civile)

- Statistiques de l'Université de Genève : données des étudiants et diplômes de l'Université de Genève (y compris instituts rattachés à celle-ci jusqu'en 2015) fournies par le bureau des statistiques de l'UNIGE (état de situation au mois de novembre).

Déclinaison des données

Classification internationale type de l'éducation - CITE (2011)

Les données de l'annuaire statistique font régulièrement référence à la Classification Internationale Type de l'Enseignement conçue par l'UNESCO. Cette catégorisation offre la possibilité à l'utilisateur de comparer les statistiques du système éducatif genevois à l'échelle nationale et internationale.

La classification des niveaux d'éducation s'opère de la façon suivante :
CITE 0 Éducation de la petite enfance et deux premières années du cycle élémentaire (1P et 2P)
CITE 1 Enseignement primaire (3P à 8P)
CITE 2 Enseignement secondaire I (1er cycle)
CITE 3 Enseignement secondaire II (2e cycle)
CITE 4 Enseignement post-secondaire non-supérieur
CITE 5 Enseignement supérieur de cycle court CITE 6 Licence ou niveau équivalent
CITE 7 Master ou niveau équivalent
CITE 8 Doctorat ou niveau équivalent
Pour plus d'information : http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite

Catégorie socioprofessionnelle (CSP)

La CSP de l'élève est définie d'après la profession de la personne avec qui il habite. Lorsqu'il habite avec ses parents, la couche sociale du père lui est attribuée en raison de la forte homogamie observée par ailleurs. Si l'élève ne réside pas avec ses parents, ce sont les informations du responsable légal ou de la personne chez qui habite l'élève qui sont considérées.

Regroupements des CSP en trois couches sociales selon le type de profession exercée :

Cadres supérieurs et dirigeants : cadres supérieurs, professions libérales et intellectuelles, industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises.

Petits indépendants, employés et cadres intermédiaires : petits indépendants manuels, petits indépendants non manuels, agriculteurs, employés qualifiés, cadres inférieurs, cadres moyens.

Ouvriers, divers et sans indication : manœuvres et ouvriers spécialisés, ouvriers qualifiés, contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier, agents subalternes, ménagères, divers et sans profession.

Nationalité

La nationalité des élèves se décline de la manière suivante :
nationalité suisse / nationalité étrangère (y compris apatrides et sans indication).